



Saisir meubles au domicile de mon amie

Par **Memo74**, le **06/10/2014** à **22:13**

Bonjour à tous
Je dois à l'administration fiscale la somme de 8000€
Impôts et taxes d'habitations et foncière
Ma maison a été déjà saisie et de ce fait je vis chez mon amie
Le bail est à son nom et mon adresse est précisée "cher madame"
L'huissier menace une saisie au dit appartement qui n'est pas à mon nom.
En a-t-il le droit ?
Par ailleurs je m'appête à lui produire le bail et de le rencontrer en lui proposant un étalement de la dette
Pour info, je n'ai pas de revenu actuellement et je vais faire une procédure de faillite personnelle car j'étais gerant de société qui a été liquidée et à qui les dettes m'ont été attribuées par le tribunal correctionnel
Bref la galère ...
Ma question l'huissier a-t-il le droit de saisir les biens qui ne sont pas les miens saufs certains que je peux signaler bien entendu ?
Merci de vos réponses et avis éclairés

Par **Lag0**, le **07/10/2014** à **07:37**

Bonjour,
Bien entendu, les biens propres de votre amie ne peuvent pas être saisis.